

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 23 octobre 2008, 20h30

Date de convocation : le 17 octobre 2008

Date d'affichage : le 17 octobre 2008

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 16

Le 23 octobre 2008 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Lionel JARRIÉ, Alain MARTIN, Claude RENO, Marie-Madeleine AUTRET, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Yoann PICARD, Chantal GALATI, Annick NAVEAU, Alexandra PORCHER, Marie-Claire GAUTIER, Cécile DENOVAL,

Absents excusés : Jean-Louis MORICE, Régis SAUDUBRAY, Laurent FOURMOND,

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2008.122 : Informations diverses

L'association des Maires du Nord remercie les communes qui ont apporté leur soutien financier aux sinistrés de la tornade en Sambre.

Le comité de modernisation des politiques publiques a annoncé le **retrait progressif de l'Etat des activités d'Ingénierie exercées dans le champ concurrentiel**.

Un agent communal technique part pour une autre collectivité. Le poste a été publié.

Le conseil général de la Sarthe a accordé une **subvention de 11 295€** au titre de l'aide départementale à la voirie communale programme 2008, soit un taux de 30%.

Monsieur le Maire fait part du **nouveau contrat passé par la CCPM pour la collecte et le traitement des déchets ménagers à compter du 01 Novembre 2008**. Noyen et Malicorne bourg étaient collectés deux fois par semaine. Désormais, il n'y aura qu'une seule collecte par semaine sur tout le territoire de la CCPM. La collecte sélective aura lieu le même jour. Pour Noyen ce sera le mardi. Il faudra déposer un sac ordures ménagères et alternativement un sac corps creux et un sac corps plats. Le nouveau calendrier va être distribué prochainement. Tout le territoire bénéficiant du même service, le taux de la taxe ordures ménagères sera unique sur tout le territoire et issu du rapport entre la somme que la CCPM choisira de répercuter et la somme des bases locatives foncières de l'ensemble du territoire. Le financement de ce service peut aussi se faire par la redevance, avec une diversité de critères possibles, et ce débat entre deux positions de principe différentes, existe dans toutes les collectivités. Monsieur le Maire estime que le débat à la CCPM devrait tourner autour de 3 questions :

- la taxe : quel montant recouvrer

- choisir entre taxe et redevance

- comment optimiser le tri sélectif, et faut-il évoluer vers une déchetterie pour tout le territoire, ou rester avec le fonctionnement actuel.

Le rapport du délégataire sur le **prix et la qualité du service d'eau potable** est à disposition en Mairie. Monsieur le Maire présente le détail d'une facture d'eau de 120 m³ pour l'usager de Noyen. Il est de 210,82€ TTC soit une augmentation de 5,68% dont 1,87% au titre des taxes.

2008.123 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

44 : achat de peinture pour différents locaux communaux auprès de SERVI COULERUS (72100 Le Mans) pour un montant de 1 794,86€HT.

45 : travaux de modification de matériels au restaurant scolaire confiés à l'entreprise CIMS (72300 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 552,00€HT.

46 : après consultation de deux sociétés, fourniture d'agendas 2009 confiée à Imprimerie Cornuel (72430 Chantenay Villedieu) pour un montant de 888,00€HT

2008.124 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2008-29. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur cette vente.

2008.125 : Ecole Notre Dame du Sacré Cœur de Noyen , demande de subvention pour projet pédagogique cinéma

L'école propose aux élèves un projet d'année sur le thème de l'art. La première phase porte sur le cinéma et l'école s'est inscrite au projet Ecole et Cinéma proposé par le centre culturel Joël Le Theule de Sablé, pour les élèves de cycle 2(61 élèves) et de cycle 3 (47 élèves) ce qui nécessite 9 transports pour 3 séances.

Le coût du spectacle est de 2 euros par enfant (1€ famille, 1€ école).

Le coût unitaire du trajet est de 115€TTC, soit un coût total de 1 035€. L'école demande la prise en charge des transports par la commune.

Après délibération, le conseil municipal accorde une subvention de 1 035€, inscrite article 6574 et prélevée article 022, dépenses imprévues.

2008.126 : Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie, demande de subvention pour projet pédagogique séjour à Londres

L'école organise une classe découverte à Londres pour 44 élèves du CM1 et du CM2 du 24 au 27 février 2009. L'enseignement d'une langue vivante est désormais obligatoire à l'école élémentaire. Le coût par enfant est de 280€ soit un total de 12 320€.

Le financement est le suivant :

| | |
|---|--------|
| Famille 100€x44 | 4 400€ |
| Coopérative et association parents d'élèves 40X44 | 1 760€ |
| Participation demandée de la commune 140X44 | 6 160€ |

Il n'y a plus de subvention du Conseil Général.

Après délibération, le conseil municipal accorde une subvention de 6 160€, inscrite article 6574 et prélevée article 022, dépenses imprévues.

2008.127 : demande de subvention fonctionnement école privée hors Noyen

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'Ecole privée Saint Thérèse de Malicorne auprès de la commune de Noyen pour participation au financement des frais d'accueil de 5 élèves domiciliés à Noyen.

Après avoir vérifié les règles d'application de l'article 89 de la Loi du 13 août 2004 relatif au financement des écoles privées élémentaires sous contrat d'association, considérant que les critères ne sont pas remplis, le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

2008.128 : mise en place du service minimum d'accueil

La loi du 20 août 2008 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants que la commune doit assurer à partir du seuil prévisionnel de 25% de grévistes par établissement.

Le conseil municipal prend acte de la loi et par 13 voix pour et 3 voix contre, il décide la mise en place de ce service. L'accueil sera assuré en cas de nécessité par les ATSEM et des agents de la garderie périscolaire.

2008.129 : le Pass-foncier

Monsieur le Maire expose les principes du Pass-Foncier.

Pour qu'un primo-accédant à la propriété, sur la commune de Noyen, puisse bénéficier de ce dispositif, la commune doit participer au plan de financement sous forme d'une subvention de 3000€ à 4000€ par bénéficiaire. Elle doit de plus décider du nombre de ménages qu'elle souhaite voir bénéficier de ce dispositif ouvert jusqu'au 31 décembre 2009.

Considérant qu'il est difficile pour la commune d'apprécier les conditions d'application de ce dispositif et que le prix du terrain sur la commune n'est pas le frein

majeur à l'accession à la propriété sur la commune, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce dispositif.

2008.130 : travaux aménagement salle du rez-de-chaussée de la Mairie

Pour faire face au manque de locaux, la salle du rez-de-chaussée de la Mairie est utilisée pour les répétitions et l'enseignement de la musique. Le mode de chauffage par soufflerie est inadapté et obsolète, et il est impossible de chauffer tous les locaux ensemble. De plus l'éclairage est insuffisant.

Monsieur le Maire propose :

- la pose d'un faux-plafond pour insonoriser et diminuer le volume à chauffer
- la modification des luminaires
- le remplacement de la soufflerie par des cassettes basse température.

Pour la réfection de l'éclairage et du chauffage, deux entreprises ont été consultées.

Pour la même proposition, avec thermostat programmable, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise E.E.G. Chevé (72300 Sablé) :

Chauffage 5 427,30€HT

Electricité 1 816,75€HT

Pour le faux-plafond, il propose de retenir l'entreprise API (72210 La Suze sur Sarthe) pour un montant de 3 000€HT.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer les devis correspondants.

2008.131 : service d'assainissement collectif :

2008.131.1- avenant n° 4 au contrat pour prise en charge de 2 postes de relèvement

La Compagnie Fermière de Services Publics-VEOLIA assure l'exploitation du service d'assainissement de la collectivité par contrat d'affermage depuis le 01 janvier 1999. La commune a réalisé et mis en service deux nouveaux postes de relèvement et des extensions de réseau aux lieux-dits

- le Port
- allée de la Promenade

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant pour prise en charge de ces équipements par le Fermier et qui aboutirait aux tarifs suivants :

Partie fixe annuelle de 17,76€HT à 18,00€HT (+1,33%)

M3 d'eau de 0,7792€HT à 0,810€HT (+3,80%)

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

2008.131.2 - travaux sur postes de relèvement existants

La CFSP – VEOLIA qui assure l'exploitation du service d'assainissement demande des travaux :

- de mise en place de barres anti-chutes pour la protection des travailleurs sur 7 postes de relèvement
- la fourniture et mise en place de télésurveillance sur deux postes importants, la Madeleine et route de Fercé

Le devis de Veolia est de 11 600€HT, soit 13 873,60€TTC.

Le conseil municipal approuve ces dispositions et autorise le Maire à signer le devis correspondant. Les travaux sont inscrits au budget du service assainissement

2008.132 : viabilisation de terrain pour la construction de logements sociaux « les Jardins des Sablonnières » : financements

La viabilisation des terrains communaux destinés à la construction de 14 logements sociaux devrait avoir lieu au premier semestre 2009.

Monsieur le Maire a sollicité des subventions du conseil Général. Cependant, les subventions étant liées au type de financement retenu pour les logements, et celui-ci

n'étant pas encore définitif, le montant des subventions accordées sera connu ultérieurement.

Il a également sollicité des subventions de la Région (CTU Pays Vallée de la Sarthe). Le dossier sera proposé pour examen dans le cadre de l'avenant démographique.

2008.133 : fonctionnement restaurant scolaire et trajets

La commission restaurant scolaire, après concertation avec les encadrants des élèves, propose d'instaurer un permis à point qui sera remis à chaque enfant et signé par l'enfant et ses parents. Le document rappelle les principes de bonne tenue pendant les trajets et les repas. L'enfant dispose d'un capital de 12 points qu'il peut perdre pour les motifs indiqués sur le permis. Au bout d'un certain nombre de points retirés, les parents sont informés et ils devront signer le document.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe, mais le limite aux enfants des écoles élémentaires. Il approuve le document proposé, son fonctionnement et ses principes devant être expliqués à l'enfant lors de sa remise.

2008.134 : travaux d'impression

Le conseil municipal approuve les devis suivants pour des travaux d'impression par la société « imprimerie Cornuel » 72430 Chantenay Villedieu

| | |
|--|--------------------------|
| - permis à point, 250 plaquettes | 110,00€HT |
| - bulletin municipal de fin d'année : 1250 exemplaires, 28 pages + couverture quadri recto-verso intérieur 4 pages supplémentaires | 1 786,00€HT 206,00€HT |
| - affiches environnement, pour 10 | 19,00€HT |
| - affiche panneau municipal, blog | 117,00€HT |

2008.135 : organisation accueil de loisirs vacances de la Toussaint

Par délibération du 26 septembre 2008, le conseil municipal avait fixé l'organisation de l'accueil de loisirs des vacances de Toussaint.

Pour faire face à la demande, Monsieur le Maire propose

- de modifier le nombre d'enfants accueillis :
 - 12 enfants de 3 à 6 ans au lieu de 8
 - 16 enfants de 6 ans au CM2 au lieu de 12
- de prévoir un animateur supplémentaire.
- de fixer la tranche ados de 12 à 17 ans au lieu de 6ème-3ème

Le conseil municipal approuve ces modifications.

2008.136 : locations de terres

La commune loue des terres à des agriculteurs, de manière précaire et révocable chaque année.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de renouveler au 01 novembre 2008 pour un an les locations de terres suivantes :

| | | | |
|----------------------|--------|---------|----------------|
| <u>Guy Foucault</u> | ZH 11 | 40a | les Molières |
| <u>Didier Brault</u> | YM 262 | 94a15ca | la Sablonnière |

Ces parcelles sont louées aux conditions suivantes :

- paiement terme échu
- pas de récupération des divers impôts et taxes
- montant du loyer : conformément à la loi du 02 janvier 1996, le montant du loyer est égal au loyer payé en novembre 2008, majoré de la variation de l'indice des fermages entre le 01 octobre 2008 et le 01 octobre 2009. Le calcul se fera au prorata des surfaces louées lorsque les surfaces auront varié.

Il renouvelle la location à M. Claude Fournier, 22 rue de Touraine, de la parcelle YM 207 d'une superficie de 8a13ca, paiement terme échu, pas de récupération des divers impôts et taxes, pour 90€, du 01 novembre 2008 au 31 octobre 2009.

2008.137 : vente tracteur

Par décision du 29 mai 2008, le conseil municipal a mis en vente le tracteur Renault de 1977. Une offre a été déposée par le garage Emery de Noyen pour 1500€.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette offre et charge le Maire de signer les documents nécessaires à la vente.

2008.138 : achat de bâtiments

Monsieur le Maire indique qu'il existe un problème important de manque de locaux pour les associations noyennaises, plus particulièrement crucial pour l'harmonie municipale et l'école de musique qui squattent actuellement tout un nombre de salle sur toute la commune.

Considérant

- que les locaux privés 20 rue de la Croix Fleurie (ex usine Arachnée) sont désaffectés depuis de nombreuses années,

- que leur état se détériore, occasionnant des nuisances,

- que ces locaux offrent de par leur situation et leur superficie des possibilités d'aménagement par étapes successives,

Monsieur le Maire propose de transmettre à Maître Maes, liquidateur judiciaire de ces locaux, une offre d'acquisition de l'immeuble, libre de toute occupation, d'un montant de 120 000€HT, sachant que l'estimation du Domaine est de 110 000€, avec une marge de négociation de +10%

Monsieur le Maire souligne qu'en dernier lieu, c'est le Tribunal de Commerce qui a le pouvoir de décision.

Le conseil municipal approuve cette proposition et charge le Maire de toutes les démarches et procédures nécessaires à l'acquisition. Les crédits sont inscrits chapitre 21, article 21318 du budget.

2008.139 : Décision modificative n° 5 : ajustement des crédits budgétaires

Monsieur le Maire fait le point sur les dépenses inscrites au budget communal et propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

Chapitre 20

Article 205, logiciels + 11 000

Chapitre 040, opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 2313, constructions + 10 000

Chapitre 041, opérations d'ordre à l'intérieur de la même section

Article 2313 + 14 000

Chapitre 21, Immobilisations corporelles

Article 211, terrains nus - 25 000

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 2313, constructions - 25 000

Article 238, avances versées sur commande + 14 000

Article 2315, installations techniques - 30 000

Chapitre 0208, médiathèque

Article 2313, constructions - 40 000

Chapitre 0209, bords Sarthe

Article 2312, terrains + 25 000

Chapitre 0211, restaurant scolaire

Article 2313 + 60 000

Recettes d'investissement

Chapitre 041, opérations d'ordre à l'intérieur de la même section

Dépenses de fonctionnement

Article 6068, autres matières et fournitures + 10 000

Article 6574, subventions + 7 195

Article 022, dépenses imprévues - 7 195

Recettes de fonctionnement

Chapitre 042, opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 722, immobilisations corporelles + 10 000

Le conseil municipal approuve cette décision modificative

2008.140 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes

2008.140.1 : repas du personnel communal

Monsieur le Maire propose de reconduire le repas annuel de la municipalité (Maire et Adjoints) avec l'ensemble du personnel communal, offert par la commune.

Le conseil municipal donne son accord.

2008.140.2 : médiathèque

La commission culture se réunira prochainement et examinera le programme d'animation proposé. Monsieur le Maire propose cependant de retenir dès maintenant l'animation soirée apéritif-concert le vendredi 16 janvier avec le groupe Mikaher : chansons et lecture autour du voyage. Le coût de la prestation est de 400€.

Le conseil municipal donne son accord et charge le Maire de solliciter une subvention du Conseil Général.

2008.140.3 : Organisation de l'aide aux enfants en difficulté

Les écoles publiques ont fixé les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Ecole maternelle Saint Exupéry :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 17h00.

Le personnel communal surveille les enfants de 16h20 à 16h30. Les enfants qui fréquentent la garderie y sont emmenés à 17h00 .

Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h40 à 17h10.

Se pose le problème de la surveillance entre 16h30 et 16h40. Le conseil municipal charge le Maire de solliciter les enseignants pour qu'ils assurent cette surveillance.

Se pose également le transfert des enfants vers la garderie à 17h10. La commune devra mettre en place un nouveau service pour les accompagner.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

2008.140.4 : guide de bonnes pratiques environnementales à destination des services municipaux

La commission environnement propose de distribuer à chaque agent, selon les services, une plaquette rappelant les gestes et conduites à tenir dans leur travail pour la protection de l'environnement, et une affiche reprenant ces informations.

Après délibération, par 12 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal retient l'information par affiches et non par plaquette individuelle.

2008.140.5 : délégation du conseil municipal au Maire

En application des articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal charge le Maire , par délégation , d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance de la commune.

2008.140.6 - modification de nom de rue

Par délibération du 29 mai 2007 le conseil municipal avait donné des noms de rue au secteur « le Jousse ».

Le conseil municipal modifie le nom de « Impasse de l' Etoile » en « Impasse du Jousse ».

2008140.5 : questions des conseillers

sont évoquées les points suivants :

- les problèmes de stationnement des véhicules des entreprises en centre ville et à proximité du centre de secours : Monsieur le Maire en parlera aux intéressés pour trouver une solution amiable.

- travaux de nettoyage de terrain communal au Jousse et de taille d'arbres place de l'église : ce sera fait prochainement.

- pullulation des pigeons : des piques anti-pigeons ont été installées sur l'église avec un résultat peu satisfaisant . Leur installation va être revue. La commune installe des cages, mais le suivi devra être amélioré.

Prochaine réunion du conseil municipal le 20 novembre 2008

M. COUTANCEAU

M. MARTIN

Mme AUTRET

M MONTREUIL

Mme DENOUAL

M. MORICE (absent)

M. FONTAINE

Mme NAVEAU

M. FOURMOND (absent)

Mme OGE

Mme GAUTIER

M. PICARD

Mme GALATI

Mme PORCHER

Mme HAMON

M RENOU

M. JARRIE

M SAUDUBRAY (absent)

M. LANCELEUR